



Le 20/05/2021

**Mesdames et Messieurs les conseillers
municipaux
Le Mesnil Au Cœur**

Nos réf : CB/CL

Objet : Réponse à lettre ouverte adressée au Maire du Mesnil-Saint-Denis par les élus Le Mesnil Au Cœur

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

De nouvelles associations sportives ont effectivement souhaité se constituer sous une forme différente de l'association historique ASMD bien connue de tous les Mesnilois.

Dans ces évolutions du tissu associatif du Mesnil-Saint-Denis, la mairie se doit d'être la plus neutre possible et de respecter la liberté d'association inscrite dans le droit républicain.

Depuis notre arrivée, des porteurs de projets nous ont effectivement interpellé pour savoir si nous leur interdissions de mener leurs projets. Nous leur avons indiqué qu'en vertu de la liberté d'association, une telle interdiction serait un abus de pouvoir. Certains ont donc souhaité concrétiser leur projet.

Nous avons toutefois encouragé ces structures nouvelles à se rapprocher de l'ASMD si des sections pratiquaient les mêmes sports, mais nous n'avons pas la vocation ni le droit d'imposer une seule organisation associative fût-elle multi activités. D'ailleurs le Tennis Club n'est pas une section de l'ASMD et fonctionne indépendamment au service des Mesnilois.

Nous encourageons le dialogue et la concertation entre toutes ces structures qui œuvrent aux mêmes objectifs associatifs.

Actuellement, ces nouvelles associations ont préféré, pour des raisons qui leur sont propres, ne pas poursuivre ou créer leur activité au sein de l'ASMD. Il ne nous appartient pas d'en juger et encore moins de nous immiscer dans le fonctionnement interne associatif. Elles se déclarent en préfecture et peuvent se domicilier en mairie comme le font la plupart des associations dans une commune.



Le 20/05/2021

La violence avec laquelle les réseaux sociaux et quelques Mesnilois impliqués politiquement se sont emparés de ces sujets, les propos diffamatoires à mon encontre et envers les porteurs de ces projets, les attaques personnelles et les rumeurs infondées justifient la discrétion des porteurs de projets dans leur réflexion préalable. Surtout, aujourd'hui, de telles attitudes nuisent énormément au dialogue et à la concertation nécessaires entre ces structures maintenant que ces projets voient le jour.

La commission Vie Associative, Sports, Culture, Loisirs et Communication et les associations subventionnées par la mairie ont toutes été informées de la constitution, dorénavant, de contrats d'objectifs négociés avec chaque partenaire lors du renouvellement des subventions. Dossier sur lequel la commission a déjà travaillé, avec ses membres, comme cela est prévu et dans le respect de la confidentialité.

Le projet de modification du règlement intérieur d'utilisation des structures, datant de 2004, est également prévu. Les conventions d'occupation qui formalisent et mettent en place un processus clair et défini des utilisations des structures sportives seront exposées lors de la prochaine réunion de commission, dès qu'elle pourra se tenir.

Nous rappelons que les créneaux de mise à disposition des équipements sportifs communaux sont du ressort de la collectivité et font l'objet d'une concertation annuelle. S'ils doivent « appartenir » à quelqu'un, c'est à l'ensemble des Mesnilois.

Nous avons été informés par une présidente de section de son projet de création d'une nouvelle association, elle voulait savoir si les équipements de la ville étaient réservés exclusivement à l'ASMD. Conformément à la Loi, nous lui avons indiqué que les créneaux n'appartenaient pas aux associations. La Ville les dédie aux sportifs sans exclusivité en les répartissant en fonction des demandes reçues.

Vous précisez par ailleurs qu'une présidente de section aurait enfreint les règles déontologiques et réglementaires (RGPD). Je vous laisse assumer de tels propos, car nous n'avons rien constaté de tel.

Enfin la politique sportive de notre commune est de permettre au maximum de Mesniloises et Mesnilois de pratiquer en toute quiétude leurs activités sportives préférées loin de toutes pressions partisans.

Nous sommes inscrits dans la promotion du sport pour les valides et les handicapés : « Terres d'accueil JO et paralympiques 2024 », initié sous la mandature précédente.

La création de nouvelles associations sportives est un excellent indicateur de la santé associative de notre commune au bénéfice de tous. Elle obligera en contrepartie à partager les équipements. Ceci est en effet un changement notable à organiser.

Chaque association bénéficiaire des équipements doit rendre des comptes sur l'utilisation de ceux-ci et des subventions allouées, c'est une obligation légale que nous assumons dès cette année.

Le 20/05/2021

L'accès aux équipements communaux oblige à des droits et des devoirs, particulièrement ceux liés au respect des règles sanitaires, de sécurité et des protocoles établis.

Les dérives constatées ont été signalées de multiples fois aux intéressés et ont nécessité une formalisation officielle devant leur non-application, notamment comprenant les règles préfectorales et gouvernementales.

Nous resterons vigilants sur ces points à l'égard de chacune des associations sportives, qu'elles soient « historiques » ou nouvelles.

Le fonctionnement associatif fait largement appel aux bénévoles, c'est un contrat de partenariat entre l'association et la collectivité. Chacun doit respecter l'autre et nous nous y employons en toutes circonstances. Notre majorité est composée de nombreux élus rompus à l'exercice associatif, aux responsabilités et à la neutralité que cela impose.

Nous sommes respectueux des bénévoles et de leur engagement et soutenons ceux qui s'y donnent depuis des années ou ceux qui souhaitent s'y engager.

Chacun d'eux recevra notre soutien et notre bienveillance.

Nous sommes convaincus que cet engagement fort réitéré rassurera, nos bénévoles, nos sportifs et les familles.

La vie associative au Mesnil-Saint-Denis a toujours été intense. Elle se développe de nouveau et tout un chacun se doit d'accompagner et d'accueillir avec bienveillance ces nouvelles initiatives portées par des Mesnilois.

J'espère que ce courrier détaillé vous apportera l'éclairage complet que vous souhaitez. Nous restons à votre écoute et à celle des Mesnilois pour toutes précisions concernant la mairie.

Christophe Buhot
Maire du Mesnil-Saint-Denis

